

Municipalité de Moutier
Services Techniques – Travaux Publics

Respect des directives d'évacuation des ordures ménagères, du carton, du papier et des déchets encombrants

Pour éviter les sacs à ordures éventrés, le carton et le papier qui, selon les conditions atmosphériques, s'envolent et jonchent les rues et propriétés, nous invitons les usagers à sortir leurs déchets le jour du ramassage uniquement et cela dès 07.00 heures du matin en respectant les conditionnements suivants :

ORDURES MENAGERES

A évacuer dans des sacs officiels Celtor de 17, 35, 60 et 110 l ou dans des conteneurs en plastique de couleur anthracite (avec autocollant spécifique) de 140 l, 240 l ou 770 l ou en métal de 800 l.

Les conteneurs en plastique de 770 l de couleur anthracite ou en métal de 800 l du commerce, de l'artisanat et de l'industrie doivent être munis de la vignette Celtor.

CARTON

Les cartons doivent être pliés, comprimés et **impérativement ficelés** ou déposés en vrac **uniquement** dans un conteneur de couleur **jaune** de 770 l ou en métal de 800 l (avec autocollant spécifique).

PAPIER

Le papier doit être mis en paquets **solidement ficelés** ou évacué en vrac dans des conteneurs de couleur **jaune** de 140 l, 240 l et 770 l ou en métal de 800 l (avec autocollant spécifique).

Les sacs en plastique, les cornets ou les cartons pour emballer le papier ne sont pas admis.

DECHETS ENCOMBRANTS

Sont évacués des objets non métalliques d'un poids maximum de 50 kg et d'une longueur de 1.80 au maximum (uniquement quelques pièces). Ceux-ci devront également être regroupés afin de permettre une prise en charge facilitée. Il est obligatoire de démonter et séparer la ferraille.

Tous les objets qui peuvent être mis dans un sac officiel Celtor jusqu'à 110 litres ne sont pas considérés comme « encombrants » et doivent obligatoirement être évacués par le biais des sacs à ordures officiels Celtor.

Seul le respect de ces consignes permettra de maintenir une Ville propre et agréable. Aussi, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés et passibles d'une amende.

Nous remercions chacun de prendre note de ces indications.